



FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU FUTUR

Fondation d'entreprise régie par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifiée en dernier lieu par les lois n° 2014-856 du 31 juillet 2014 et n° 2019-486 du 22 mai 2019, leurs décrets d'application (n° 91-1005 du 30 septembre 1991, n° 2002-998 du 11 juillet 2002), et les présents statuts

Siège social 160 rue Henri Champion - 72000 Le Mans

COMPTE-RENDU DES OPERATIONS

Exercice 2024

Certifié conforme


**FONDATION D'ENTREPRISE MMA
DES ENTREPRENEURS DU FUTUR**

Fondation d'entreprise régie par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat,
modifiée en dernier lieu par les lois n° 2014-856 du 31 juillet 2014 et n° 2019-486 du 22 mai 2019,
leurs décrets d'application (n° 91-1005 du 30 septembre 1991, n° 2002-998 du 11 juillet 2002), et les présents statuts
Siège social 160 rue Henri Champion 72100 LE MANS

RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU FUTUR
EXERCICE 2024

Préambule

La Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur a pour objet social d'être un do tank qui a pour vocation de soutenir et d'encourager les initiatives, l'innovation et la capacité des entrepreneurs et des territoires à tirer parti des mutations.

Elle a 3 domaines et moyens d'actions privilégiés pour atteindre son objet social :

- Être un moteur des dynamiques entrepreneuriales engagées et responsables en partenariat avec les écosystèmes des territoires ;
- Avoir pour champ de réflexion et d'action la personne de l'entrepreneur, sa forme physique et mentale et les inters-actions nourricières que cette personne entretient avec son entreprise, son territoire et la Société ;
- Faire remonter et connaître les initiatives entrepreneuriales réussies de ceux qui construisent l'avenir.

I. GOUVERNANCE

A- Conseil d'administration

A l'issue du Conseil d'administration du 19 novembre 2024, la gouvernance de la Fondation d'entreprise MMA se présente comme suit :

Composition du Conseil d'administration au 19 novembre 2024
DELAHAIGUE Christian, Président du C.A
BROSSIER Geoffroy, Vice-président du C.A
<u>Collège repr. des Fondateurs</u>
JEAN Stéphane
LAMOTTE Anne
COSSE Stéphane
EWALD Frédéric
BOURGET Lola
BROSSIER Geoffroy

<u>Collège repr. du personnel</u>
GARREAU Eric
<u>Collège personnalités qualifiées</u>
RONCORONI Jérôme
GUETTIER Christophe
DELAHAIGUE Christian
LAGARDE Eric
ROY-MASSEL Valérie

Composition du Comité Exécutif au 19 novembre 2024
<u>Présidence</u>
DELAHAIGUE Christian
<u>Membres</u>
BROSSIER GEOFFROY
BOURGET Lola
DELAHAIGUE Christian
LAMOTTE Anne
EWALD Frédéric

Le Conseil d'administration s'est réuni 2 fois en 2024.

B- Comité d'orientation

Le Comité d'orientation a pour rôle d'éclairer et d'orienter les projets et actions de la Fondation en conformité avec son objet social et la réglementation qui s'applique aux fondations d'entreprise ainsi qu'avec les politiques fonctionnelles de ses deux Fondatrices.

Le Comité d'orientation agit sous la responsabilité du Conseil d'administration de la Fondation auprès duquel il a un rôle d'instruction de dossiers, d'avis et d'assistance et auprès de qui, il rend compte de ses travaux au moins une fois par an.

Composition du Comité d'orientation au 19 novembre 2024
<u>Présidence</u>
DELAHAIGUE Christian
<u>Membres</u>
DELAHAIGUE Christian
LAGARDE Eric
GARREAU Eric

Le Comité d'orientation s'est réuni 3 fois en 2024, précédé de 3 réunions préparatoires en vue de sa mise en place à l'issue du Conseil d'administration du 15 mai 2024.

II. ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET PERSPECTIVES 2025 VUES A FIN MARS 2025

A- Les Activités

L'activité de la Fondation se décline autour de 4 pôles :

1. Un pôle contenu robuste avec les études, les publications et les partenariats académiques et prospectifs, pour assurer un soclage scientifique aux contenus et prises de parole de la Fondation ;

2. Un pôle événementiel avec la réalisation d'événements au cœur des territoires (en présentiel et en webinaire) ;
3. Un pôle soutien aux dispositifs nationaux en lien avec les entrepreneurs et leurs territoires ;
4. Un pôle communication pour une large diffusion des contenus produits.

1. Le Pôle contenu

a. Les études 2024

- i. Baromètre sur la santé physique et mentale des dirigeants : l'enquête a été conduite avec Opinion Way sur la forme et l'état d'esprit des dirigeants, en partenariat pour l'édition 2024 avec BPIFRANCE LE LAB, et avec l'appui de l'association CAIRE 13. Cette année, l'étude s'est concentrée sur les maladies lourdes. Les résultats de l'étude ont été diffusés à partir du 25 juin 2024 et ont eu de nombreuses retombées tant sur les médias audios que sur la presse écrite (66 retombées presse identifiées, 2 télévisions).

b. Perspectives 2025

- i. Nous définissons l'orientation de la prochaine édition du baromètre sur la santé des dirigeants, avec l'objectif de se démarquer des études existantes. Pour l'étude 2025, nous envisageons de mettre l'accent sur le sujet des addictions.

2. Le Pôle événementiel

- a. 54 événements au total en 2024 qui ont réuni plus de 11 000 entrepreneurs dans 10 régions françaises.

Les thèmes majeurs de la Fondation ont été abordés dans plus de 40% des événements (santé, durabilité, transmission, entrepreneuriat féminin). Les thèmes actuels autour de l'IA, des attentes des collaborateurs et du rebond font également partie du top 10 des thèmes abordés.

b. Perspectives 2025

Déjà 64 événements en projet à fin mars 2025 dans toutes les régions de France. Les thèmes de l'entrepreneuriat féminin, de la durabilité et des Territoires sont les thèmes sur le podium pour le moment.

La Fondation développe les partenariats sur 1 à 3 ans avec les réseaux d'entrepreneurs de préférence aux partenariats ponctuels au cas par cas : cela permet de mettre en place un vrai relationnel avec les réseaux et une présence régulière sur plusieurs territoires.

3. Le Pôle soutien aux dispositifs

a. Les dispositifs soutenus en 2024

- i. Transmission Lab : soutenu par la Fondation depuis sa création, ce lab a publié en 2024 les *Éloges de la Transmission*. Cet ouvrage rassemble les témoignages d'artisans, d'entrepreneurs, d'artistes, de politiques, de militaires et de restaurateurs, qui soulignent tous l'importance de la transmission préparée. Transmission Lab intervient lors des événements de la Fondation pour apporter son témoignage d'expert sur la transmission d'entreprise.

- ii. Futuribles : c'est un centre de réflexion et d'études prospectives qui vise une intégration efficace du temps long dans les décisions et les actions. Futuribles est un apport à la Fondation pour la compréhension et la prise en considération des grandes mutations en cours, pour cerner les principales incertitudes, pour concevoir des processus de décision et d'action intégrant la prise en compte du long terme et l'implication des acteurs dans la construction du futur. Futuribles contribue aussi à identifier les experts et les thèmes des conférences de la Fondation.

- iii. Labex Entreprendre : Deuxième année de soutien à ce laboratoire de recherche, rattaché à l'université de Montpellier, responsable de l'étude française du rapport GEM (Global Entrepreneurialship Monitor) qui permet l'analyse détaillée et comparée de 110 économies mondiales, sous le prisme de l'entreprise.
Le GEM mène des recherches basées sur des enquêtes sur l'entrepreneuriat et les écosystèmes de l'entrepreneuriat dans le monde.
GEM est la seule source de recherche mondiale qui recueille des données sur l'entrepreneuriat directement auprès d'entrepreneurs individuels. Les outils et les données du GEM sont donc uniques et profitent à de nombreux groupes de parties prenantes. Un rapport mondial et un rapport national sont édités chaque année.

- iv. MEDEF Vendée : signature d'un partenariat sur toute l'année 2024 avec la présence de la Fondation à plusieurs événements. C'est la deuxième année de partenariat.

- v. Le SM'ART : La Fondation a organisé pour la 8^{ème} fois la soirée des entrepreneurs lors de la 18^{ème} édition du salon d'art contemporain d'Aix en Provence. L'objectif de cette soirée est de mettre à l'honneur les réseaux d'entrepreneurs et de contribuer au jeu collectif du territoire ainsi que de créer des passerelles entre les entrepreneurs et les artistes. 220 entrepreneurs et représentants de la vie économique locale étaient présents lors de cette soirée.

- i. Institut de la Transformation Climat : la Fondation soutien cet institut de formation pratique et de recherche sur le climat à destination des industriels et qui est doté d'un département recherche et développement. Ce partenariat nous permet également de solliciter des experts pour des interventions dans les événements et conférences organisés par la Fondation.

- vi. RONALPIA : Cet incubateur social qui détecte, sélectionne et accompagne des entrepreneurs sociaux à fort potentiel dans la région Auvergne Rhône Alpes est soutenu par la Fondation. Créé il y a 10 ans, cet organisme affiche un taux de réussite de 72%. RONALPIA a participé à un webinaire en janvier 2024 sur les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), co organisé avec le LABEX Entreprendre. La Fondation a également participé jury d'« incubation » qui a récompensé 66 entreprises de l'ESS.

- ii. Nemow Lab : soutien à ce Lab qui est un Think Tank dont la vocation est de mener une réflexion prospective et innovante sur la question de l'émancipation économique des femmes par l'entrepreneuriat, ainsi que son impact sur la revitalisation des territoires français, et ce, via la mise en place d'actions concrètes favorisant l'égalité entrepreneuriale. A noter plusieurs moments forts organisés par NEMOW ALB comme le WES à L'UNESCO. Livraison d'une étude avec BPI LAB qui se poursuit avec un volet qualitatif / Des Vis ma vie / A venir des podcasts, une Newsletter, des petits déjeuners, des diners, etc...

- vii. Réseau Entreprendre Bretagne : Projet Impacts & territoires afin d'encourager et accompagner l'implantation de PME engagées dans les zones désertifiées de la Bretagne. Mise à disposition en 2025 aux autres sections du réseau Entreprendre d'un livrable permettant d'expliquer la méthode appliquée lors du projet :
- cartographie du territoire,
 - appel à candidature auprès des comités territoriaux pour choisir le territoire d'opportunité
 - sélection
 - suivi et accompagnement
 - ...
- viii. Réseau Initiatives Ile-de-France : Concours « Créatrices d'avenir » pour une mise en avant des femmes entrepreneures et de rôles modèles. Session de coaching organisée dans les locaux de Covéa pour les finalistes ; Remise de prix par la Fondation lors de la cérémonie organisée à Paris.

b. Les perspectives 2025

Renouvellement des partenariats 2024 et nouveaux partenariats avec :

- IMPACT TANK afin de contribuer à la création d'un référentiel de calcul d'impact des acteurs de l'écosystème entrepreneuriale dans les territoires ;
- La Fondation Entreprendre autour d'un concours pour le réseau Entreprendre afin de mettre en valeur des projets innovants.

4. Le Pôle Communication

La Fondation continue à accentuer en externe mais aussi en interne du groupe Covéa sa communication sur les impacts et bénéfices sociétaux de ses actions notamment dans trois domaines spécifiques à savoir les territoires, la prévention des risques et les savoirs. L'objectif est de diffuser des contenus robustes et variés, pour informer les dirigeants, en partageant des connaissances, des expertises et des témoignages.

Dans les territoires : à travers ses partenariats et événements dans les territoires, la Fondation contribue à fédérer et accélérer le jeu collectif permettant de développer les solidarités territoriales et les alliances stratégiques entre entreprises, associations, élus, en partenariat avec les réseaux entrepreneuriaux, afin de réduire les fragilités locales et faire émerger de nouveaux moteurs de croissance économique durables, aider les acteurs des territoires à décrypter les transformations à l'œuvre et à se mobiliser collectivement.

Pour la prévention des risques : avec ses publications, études, événements sur la santé physique et mentale des entrepreneurs, la Fondation s'efforce d'aider les entrepreneurs à entreprendre sans s'épuiser.

Pour les savoirs : par ses nombreuses communications via la Newsletter ou le blog d'A. Letowski, mais également via les conférences qu'elle organise ou co-organise, la Fondation diffuse largement de nombreuses informations, provoque des réflexions et échanges qui enrichissent les publics.

a. Quelques chiffres clés en 2024 :

- i. Site internet : En 2024, le nombre de visites sur le site est quasi similaire à 2023 avec plus de 50 000 visites sur l'année. Au total plus de 285 articles ont été publiés sur le site en 2024. Dont 150 articles qui ont été mis en ligne avec notamment : 17 articles autour de sujets RSE, 10 articles autour de la santé en entreprise, de la santé du dirigeant ou du bien-être et 7 articles autour de l'entrepreneuriat au féminin. 135 articles ont été rédigés par l'économiste André Letowski.
- ii. Réseaux sociaux : En 2024, les communautés augmentent, à l'exception de X qui perd des abonnés en raison du nettoyage des faux profils et de l'image du réseau. Avec près de 140 000 impressions, la visibilité des posts de la Fondation est très bonne, notamment sur LinkedIn. Cependant, les impressions diminuent sur LinkedIn, X et Facebook, en raison des algorithmes qui privilégient désormais les contenus vidéo et carrousels. À l'inverse, Instagram bénéficie d'une hausse des impressions grâce à l'augmentation de ses abonnés sur l'année.
- iii. Newsletter : La newsletter est adressée chaque mois à une base de 7 000 contacts environ. En 2024, le taux d'ouverture est en hausse : 40,6 % contre 32 % en 2023. Le taux de clics est également en hausse (2,8 % contre 1,77 % en 2023) avec 2 415 clics vers le site (soit 515 de plus qu'en 2023). A noter également moins de désabonnements sur l'année (117 de moins).

b. Les perspectives 2025

i. Medias :

Les différents partenariats ainsi que le baromètre sur la santé du dirigeant vont être des sources de communication sur les grands médias.

Une grande campagne autour de la santé des dirigeants est prévue en février et mars grâce à 5 émissions en format « magazine » intitulées « la santé, c'est aussi au travail ! ». Ces vidéos seront diffusées sur de nombreux médias pour pousser les sujets du sommeil, de la prévention, de la résilience, de la santé au travail et de la vulnérabilité.

La Fondation sera partenaire d'une série de 14 podcasts sur l'IA avec la Cité de l'IA des Hauts de France. Leur diffusion est prévue entre avril et décembre 2025.

ii. Site internet :

- Conserver le trafic : 50 000 visites et 90 000 pages vues ;
- Maintenir la ligne éditoriale et le volume d'articles, soit près de 300 articles dans l'année ;
- Conserver un minimum de 12 articles par an autour de la santé des dirigeants et des entreprises ;
- Enrichir de nouveaux articles signés de nos experts.

iii. Réseaux Sociaux :

- Diversifier les formats de posts en proposant davantage de vidéos et de carrousels ;
- Optimiser les vidéos sur les 5 émissions de « la santé, c'est aussi travail ! » pour diffusion en version longue et courte sur les réseaux sociaux ;
- Développer des nouveaux formats pour répondre à la demande et augmenter la communauté ;

- Réaliser des campagnes « sponsorisées » pour faire croître la communauté/visibilité sur Instagram et LinkedIn ;
- Utiliser davantage le format story sur Instagram et Facebook.

III. BUDGET 2024 DE LA FONDATION

Il est rappelé que pour la 1^{ère} période quinquennale la dotation totale de la Fondation était de 15M€ sur 5 ans, se décomposant comme suit :

- Un programme d'action pluriannuel d'un montant de 13,5 M€.

Les versements afférents au programme d'action pluriannuel ont été effectués sur une période de cinq années par le Fondateur MMA IARD SA, selon l'échéancier suivant : 300 k€ pour les deux premiers versements et 4,3 M€ pour les trois derniers versements.

- Une dotation complémentaire du Fondateur de 1,5 M€.

Les versements afférents au second programme d'action pluriannuel 2021-2023 consenti par MMA IARD SA à la Fondation pour un montant total de 150 k€ à raison de 50 k€ par an.

Pour la seconde période quinquennale, une dotation d'un montant de 2,5 M€ sur 5 ans a été octroyée.

Suite au nouveau programme d'action pluriannuel 2024-2028 consenti par MMA IARD SA et un nouveau membre fondateur MMA VIE SA, à la Fondation selon l'échéancier suivant : 800 k€ pour les trois premiers versements puis 50 k€ sur les deux derniers versements.

Il est précisé qu'au sens de l'article 223 A du code général des impôts, la Fondation ne perçoit pas de dons effectués par les salariés, mandataires sociaux, sociétaires, adhérents ou actionnaires des entreprises du groupe auxquelles appartiennent les entreprises fondatrices.

La synthèse du budget 2024 ainsi que sa répartition selon les grands postes de dépenses sont les suivantes :

FEMMAEF projet de répartition de la dotation 2024		
ACTIVITES	DOTATION BUDGET 2024	COMMENTAIRES
LES EVENEMENTS	360 000 Soit 33%	44 évènements dont 4 étapes de la Grande tournée de entrepreneurs
LES CONVENTIONS	356 000 Soit 32%	Plusieurs nouveaux accompagnements d'organismes dédiés à l'entrepreneuriat
LA COMMUNICATION	278 000 Soit 25%	
LES PRESTATIONS EXTERNES	103 800 Soit 9%	Contrat avec SGB revu à la hausse en T1 2024 : 122 976 euros
PUBLICATION	6000	
LES SI INFORMATIQUES	0	
AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	6200	
TOTAL	1 110 000	

Budget consommé :

THEMES BUDGET ANNEE 2024	TOTAL CHARGE PAR THEME	BUDGET 2023	BUDGET CONSOMME EN %
CONVENTIONS & PARTENARIATS	276 455	356 000	78 %
PRESTATAIRES EXTERNES	124 249	103 800	120 %
EVENEMENTS	184 711	360 000	51 %
DISPOSITIFS PRATIQUES	439	6 000	7 %
COMMUNICATION	256 073	278 000	92 %
LES SI INFORMATIQUES	0	50 000	0 %
FONCTIONNEMENT FONDATION	8 537	6 200	137 %
TOTAL	850 466	1 110 000	77 %

PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024

Les comptes de la Fondation d'Entreprise sont établis conformément aux règles comptables édictées par le règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018.

Il est précisé que les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base - continuité de l'exploitation, indépendance des exercices - et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en France.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Le mécénat de compétences mis en place en 2023 sous la forme de prestations de services et prêt de main d'œuvre s'est poursuivi sur l'année 2024.

2. Bilan

* A l'actif :

Les valeurs mobilières de placement se montent à 1 298 007 € au 31/12/24.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 93 432 € au 31/12/24.

Les disponibilités représentent un montant de 32 675 € au 31/12/24.

* Au Passif :

Les fonds propres comprenant le résultat de l'exercice déficitaire de 40 411€ atteignent 1 309 791 €.

Le total des dettes s'élève à 114 323 € et se compose des dettes fournisseurs pour 99 782 €, des dettes fiscales d'impôt de 11 924 € et des charges à payer pour 2 616 €.

3. Compte de résultat

Les charges de l'exercice s'élèvent à 862 391 € et correspondent essentiellement à des charges de sous-traitance d'exploitation et à des contributions financières.

Les produits de l'exercice se composent essentiellement de produits d'exploitation relatifs au versement de 533 333 € effectué par le fondateur MMA IARD SA et au versement de 266 667 € effectué par le fondateur MMA VIE SA dans le cadre du programme pluriannuel 2024-2028 et de produits financiers pour 21 980 €.

Les contributions volontaires sont évaluées à 752 086 € se découpent de la manière suivante :

- Le mécénat de compétences (mise à disposition de personnel) : 629 631 €
- Les dons en nature pour les prestations de services : 122 455 €

4. Engagement hors bilan reçu

Dans le cadre du nouveau programme d'action pluriannuel (PAP) décidé lors du Conseil d'Administration de la Fondation du 05/04/2023, à la suite de la décision de prorogation d'activité de la Fondation sur 5 ans (2024-2028), les Fondateurs MMA IARD SA et MMA VIE SA se sont engagés à verser un montant total de 1,7 M€ de 2025 à 2028, à raison de 800 K€/an en 2025 et 2026 et de 50 K€/an en 2027 et 2028.

5. Evènement postérieur à la clôture

En 02/2025, la deuxième dotation du nouveau plan pluriannuel de 800 000 € a été versée par les fondateurs MMA IARD SA pour 533 333 € et MMA VIE SA pour 266 667 € à la Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur.

6. Résultat et affectation

Les comptes de l'exercice 2024 font apparaître une perte de 40 411 € qui en vertu des règles régissant les fondations d'entreprises, devra être affecté au compte de report à nouveau qui passera alors de 1 350 202,46 € à 1 309 791,20 €.

Fait à Paris
Le 15.05.2025

Le Président de la Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur
Monsieur Christian DELAHAIGUE



**FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU
FUTUR**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

Aux membres du conseil d'administration

FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU FUTUR

160, rue Henri Champion

72100 Le Mans

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 14 mai 2025

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Grégory SAUGNER

États financiers 31 décembre 2024

**Fondation d'Entreprise MMA des
Entrepreneurs du Futur**

Sommaire

COMPTES ANNUELS.....	2
1. BILAN.....	2
1.1. Actif.....	2
1.2. Passif.....	3
2. COMPTE DE RESULTAT	4
ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	6
1. DESCRIPTION DE LA FONDATION	6
2. FAITS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE (NEANT)	6
3. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE (NEANT)	6
4. CADRE LEGAL DE REFERENCE	7
5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	7
6. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES D'ESTIMATION ET DE MODALITES D'APPLICATION.....	8
6.1. Changement de méthode (Néant).....	8
6.2. Changement de présentation des comptes (Néant).....	8
6.3. Changement de modalités d'application (Néant)	8
7. NOTES SUR LE BILAN	8
7.1. Variations des fonds propres	8
7.2. Etats de l'actif immobilisé, des amortissements et des dépréciations.....	9
7.3. Titres de placement.....	11
7.4. Provisions.....	12
7.5. Etat des échéances des créances et des dettes.....	13
7.6. Produits à recevoir et charges à payer	14
7.7. Produits constatés d'avance (Néant)	14
7.8. Charges constatées d'avance.....	14
8. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	14
8.1. Les produits d'exploitation.....	14
8.2. Les produits financiers	14
8.3. Les produits exceptionnels (Néant)	14
8.4. Les charges d'exploitation.....	15
8.5. Les charges financières (Néant)	15
8.6. Les charges exceptionnelles (Néant).....	15
9. AUTRES INFORMATIONS	15
9.1. Contributions volontaires en nature	15
9.2. Les honoraires des Commissaires aux Comptes	16
9.3. Engagements hors bilan donnés et reçus.....	16

Comptes annuels

1. Bilan

1.1. Actif

ACTIF (en euros)	2024			2023
	Brut	Amortissement s et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production [biens et services]				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Créances clients, usagers				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement	1 298 007		1 298 007	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	32 675		32 675	1 352 849
Charges constatées d'avance	93 432		93 432	5 955
Total II	1 424 114		1 424 114	1 358 804
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 424 114		1 424 114	1 358 804

1.2. Passif

PASSIF (en euros)	2024	2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 350 202	1 957 435
Excédent ou déficit de l'exercice	-40 411	-607 233
Situation nette (sous total)	1 309 791	1 350 202
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	1 309 791	1 350 202
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 782	4 050
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	11 924	2 031
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 616	2 520
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	114 323	8 601
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (IV)		
TOTAL GENERAL	1 424 114	1 358 804

2. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	2024	2023
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	800 000	50 000
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	800 000	50 000
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I	800 000	50 000
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	534 298	638 813
Aides financières	316 169	66 500
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Total II	850 467	705 313
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	-50 467	-655 313
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	11 676	50 111
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	10 304	
Total III	21 980	50 111
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		

2. RESULTAT FINANCIER	21 980	50 111
3. RESULTAT COURANT avant impôts	-28 487	-605 202
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total V		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	11 924	2 031
Total des produits	821 980	100 111
Total des charges	862 391	707 344
EXCEDENT OU DEFICIT	-40 411	-607 233
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	122 455	61 415
Prestations en nature	629 631	559 246
Bénévolat		
Total	752 086	620 661
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	752 086	620 661
Personnel bénévole		
Total	752 086	620 661

Annexes aux comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	1 424 113.89€
- Total des produits	821 979.62€
- Total des charges	862 390.88€
- Déficit de l'exercice	- 40 411.26€

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels 2024. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

La durée de l'exercice est de 12 mois, couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

1. Description de la fondation

La Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur est une fondation qui a été formée par le membre fondateur MMA IARD SA.

L'autorisation administrative de création de la La Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur a été délivrée par le Préfet de Paris en date du 7 Octobre 2015 pour une durée de 5 ans.

La création de la Fondation d'Entreprise a été publiée au Journal Officiel n° 36 en date du 28/11/2015.

MMA IARD SA, par décision du conseil d'administration du 03/04/2020 a donné son accord sur la prorogation de 3 ans de la Fondation et l'octroi d'une dotation de 150 000 € (50 000 € par an) dans le cadre d'un nouveau plan d'actions pluriannuel.

Lors du Conseil d'Administration du 05/04/2023, il a été décidé de proroger de nouveau la Fondation MMA des Entrepreneurs du futur de 5 années (2024-2028) et d'intégrer un nouveau membre fondateur MMA VIE SA. A présent, il y a 2 membres fondateurs de la fondation.

Elle a pour dénomination : La Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur.

Elle est régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 et le Décret du 16 Août 1901.

Le siège social de la fondation est fixé au 160 rue Henri Champion 72100 Le Mans.

La fondation a pour but de soutenir et encourager les initiatives, l'innovation et la capacité des entrepreneurs et des territoires à tirer parti des mutations.

Les principales ressources de la Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur sont constituées par les dotations des membres fondateurs.

2. Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice (Néant)

3. Évènements postérieurs à la clôture (Néant)

4. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos sont établis conformément aux règles et méthodes comptables applicables en France, dans le respect du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général, et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, modifié par le règlement ANC n°2020-08 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morale de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5. Principes et méthodes comptables

Les immobilisations

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur de réalisation est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le système linéaire ou dégressif en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée.

- Agencements et installationsLinéaire → 10 ans
- Matériel de bureau et informatiqueLinéaire → 5 ans
- Mobilier évènementielLinéaire → 3 ans

Les frais d'acquisition des différentes immobilisations sont inscrits systématiquement en charges.

Les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement

Les titres de placement sont évalués à leur coût d'acquisition. Dans le cas où la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice serait inférieure au coût d'acquisition, une provision serait constituée pour ramener la valeur des titres de placement à leur coût actuel.

Les disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

6. Changement de méthodes comptables d'estimation et de modalités d'application

6.1. Changement de méthode (Néant)

6.2. Changement de présentation des comptes (Néant)

6.3. Changement de modalités d'application (Néant)

7. Notes sur le bilan

7.1. Variations des fonds propres

La variation des fonds propres comprend uniquement le déficit réalisé par la Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur au 31/12/2024, soit 40 411 €.

VARIATION DES FONDS PROPRES (en euros)	Montant à l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Montant à la clôture
Fonds propres sans					
Fonds propres avec					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	1 957 435	-607 233			1 350 202
Excédent ou déficit de	-607 233	607 233	-40 411		-40 411
Situation nette	1 350 202		-40 411		1 309 791
Fonds propres consommables					
Subventions					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 350 202	0	-40 411		1 309 791

7.2. Etats de l'actif immobilisé, des amortissements et des dépréciations

Montants bruts (en euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Transfert	Réévaluation	Valeur brute à la fin de l'exercice
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
Droit au bail						
Fonds commercial						
Autres Immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles						
Total Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Agencements et aménagements de terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels						
Installations générales, agencements, aménagements, aménagements divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau et matériel informatique						
Mobilier	21 900		21 900			
Autres Immobilisations corporelles						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles						
Total Immobilisations corporelles	21 900		21 900			
Titres de participation						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Dépôts et cautionnements versés						
Autres						
Total Immobilisations financières						

Amortissements et dépréciations (en euros)	Amortissements et dépréciations au début de l'exercice	Dotations	Reprises / Sorties	Transfert	Amortissements et dépréciations à la fin de l'exercice
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					
Droit au bail					
Fonds commercial					
Autres Immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles					
Total Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériels et outillages industriels					
Installations générales, agencements, aménagements, aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et matériel informatique					
Mobilier	21 900		21 900		
Autres Immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations corporelles					
Total Immobilisations corporelles	21 900		21 900		
Titres de participation					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Dépôts et cautionnements versés					
Autres					
Total Immobilisations financières					

Montants nets en fin d'exercice (en euros)	Valeur brute à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations à la fin de l'exercice	Valeur nette à la fin de l'exercice
Frais d'établissement			
Frais de recherche et développement			
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			
Droit au bail			
Fonds commercial			
Autres Immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles			
Total Immobilisations incorporelles			
Terrains			
Agencements et aménagements de terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Installations générales, agencements, aménagements, aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et matériel informatique			
Mobilier			
Autres Immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles			
Total Immobilisations corporelles			
Titres de participation			
Autres participations			
Créances rattachées à des participations			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés			
Autres			
Total Immobilisations financières			

7.3. Titres de placement

Nos titres de placement au bilan s'élèvent à 1 298 006.91 €.

Au 31/12/2024, on constate une plus-value latente de 38 523.47 €.

7.4. Provisions

Dépréciations Actif (en euros)	Dépréciation au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	21 900		21 900	
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances				
VMP				
Total	21 900		21 900	
<i>Dotations et reprises</i>	- d'exploitation			
	- financières			
	- exceptionnelles			

Provisions Passif (en euros)	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Total Provisions réglementées				
Provisions pour litiges				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Autres provisions pour risques				
Provisions pour engagements sociaux à long terme				
Provisions pour impôts différés				
Autres provisions pour charges				
Total Provisions pour risques et charges				
<i>Dotations et reprises</i>	- d'exploitation ❶			
	- financières			
	- exceptionnelles			

7.5. Etat des échéances des créances et des dettes

Créances (a) (en euros)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins de 1 an	Échéances à plus de 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres			
Capital souscrit- appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	93 432	93 432	
Total	93 432	93 432	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés

Dettes (b) (en euros)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins de 1 an	Échéances à plus de 1 an et moins de 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires (2)				
Emprunts (2) et dettes auprès des				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (2) (3)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 782	99 782		
Dettes fiscales et sociales	11 924	11 924		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (3)	2 616	2 616		
Produits constatés d'avance				
Total	114 323	114 323		
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(3) Dont autres dettes envers les associés				

(b) Non compris les avances et acomptes reçus

7.6. Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer (en euros)	2024	2023
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat		
Divers	9 135	2 820
Total	9 135	2 820

7.7. Produits constatés d'avance (Néant)

7.8. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance et écart de conversion actif (en euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Charges constatées d'avance	93 432	5 955
Ecart de conversion actif		
Total	93 432	5 955

8. Notes sur le compte de résultat

8.1. Les produits d'exploitation

Ils s'élèvent à 800 000 € et sont constitués de la dotation annuelle des membres fondateurs :

- MMA IARD pour 533 333 €
- MMA VIE pour 266 667 €

Les versements sont comptabilisés en produits lors de leur encaissement effectif.

8.2. Les produits financiers

Ce poste s'élève à 21 980 € et se compose :

- des intérêts sur livret : 11 676 €
- des produits nets sur cessions de VMP : 10 304 €

8.3. Les produits exceptionnels (Néant)

8.4. Les charges d'exploitation

Ce poste s'élève à 850 466 € et se décompose ainsi :

- Petites fournitures : 439 €
- Sous-traitance externe : 347 641 €
- Colloques et conférences : 25 200 €
- Honoraires : 89 204 €
- Cadeaux : 348 €
- Publications : 33 444 €
- Voyages et déplacements : 6 262 €
- Réceptions : 25 617 €
- Frais bancaires : 187 €
- Cotisation organisme professionnel : 5 955 €
- Aides financières versées : 316 169 €

8.5. Les charges financières (Néant)

8.6. Les charges exceptionnelles (Néant)

9. AUTRES INFORMATIONS

9.1. Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature se décomposent de la manière suivante :

- Mécénat de compétences : 629 631 €
- Dons en nature : 122 455 €

Le mécénat de compétences se caractérise par la mise à disposition par MMA IARD de quatre collaborateurs à la fondation, qui vont mobiliser pendant un temps leurs compétences. C'est la fondation qui pilote la mission et qui peut faire figure d'autorité fonctionnelle dans ce cadre. Le mécénat de compétences est encadré par l'article L. 8241-2 du Code du travail relatif au prêt de main d'œuvre à but non lucratif.

L'article 238 bis, 1 du CGI précise que les entreprises peuvent effectuer des dons en nature. Lorsque ces dons en nature prennent la forme d'une prestation non rémunérée, ils doivent être valorisés à leur coût de revient correspondant aux rémunérations et charges sociales y afférentes (BOI-BIC-RICI-20-30-10-20 n° 70).

L'article 134 de la loi encadre cette valorisation. Ainsi, lorsque le don en nature prend la forme d'une mise à disposition de salariés de l'entreprise, le coût de revient à retenir dans la base de calcul de la réduction d'impôt correspond, pour chaque salarié mis à disposition, à la somme de sa rémunération et des charges sociales y afférentes dans la limite de trois fois le montant du plafond mentionné à l'article L 241-3 du CSS.

Le mécénat de compétences est quantifié et valorisé à partir des données extraites du service des ressources humaines pour la mise à disposition de ces quatre personnes.

Le don en nature est valorisé à partir des données extraites du contrôle de gestion pour la réalisation d'une mission déterminée, que MMA IARD va piloter, au profit de la Fondation d'Entreprise MMA des entrepreneurs du futur.

9.2. Les honoraires des Commissaires aux Comptes

Honoraires CAC (en euros)	2024	2023
Certification des comptes	2 616	2 532
Autres services		
Total	2 616	2 532

9.3. Engagements hors bilan donnés et reçus

Engagements donnés (Néant)

Engagements reçus

Les membres fondateurs, MMA IARD et MMA VIE se sont engagés à verser un montant total de 2 500 000 € selon un programme d'action pluriannuel pour la période de 2024-2028.

Les versements afférents à ce programme d'action pluriannuel (PAP) seront effectués sur une période de 5 années selon l'échéancier suivant :

- 800 000 € en 2024
- 800 000 € en 2025
- 800 000 € en 2026
- 50 000 € en 2027
- 50 000 € en 2028

Au 31/12/2024, le montant d'engagements reçus de MMA IARD et MMA VIE ressort donc à 1 700 000€ pour la période 2025-2028.

Le programme de financement, conformément à la loi, est garanti par des cautions bancaires fournies par les membres de la fondation d'entreprise.

Les versements précités seront effectués au plus tard au 31 janvier de l'année en cours pour une année civile entière.

**FONDATION D'ENTREPRISE
MMA DES
ENTREPRENEURS DU
FUTUR**

Fondation d'entreprise régie par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifiée en dernier lieu par les lois n° 2014-656 du 31 juillet 2014 et n° 2019-486 du 22 mai 2019, leurs décrets d'application (n° 91-1005 du 30 septembre 1991, n° 2002-998 du 11 juillet 2002), et les présents statuts.

Siège social 160 rue Henri Champion - 72100 Le Mans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MAI 2025**

Des délibérations du Conseil d'administration du 15 mai 2025, il est extrait ce qui suit :

...

IV. EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024

...

1. Faits caractéristiques de l'exercice

...

Pour rappel lors du CA du 5 avril 2023, il a été décidé de proroger pour la seconde fois la fondation MMA de cinq années (2024-2028) et d'intégrer un nouveau membre fondateur MMA VIE SA. A présent, il y a 2 membres fondateurs de la Fondation.

2. Bilan

*** A l'actif :**

La trésorerie disponible au 31/12/2024 s'élève à 1 330 682 € contre 1 352 849 € en 2023 soit une baisse de -1 %.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 93 432 € au 31/12/2024.

Les disponibilités représentent un montant de 32 675 € au 31/12/2024.

*** Au Passif :**

Le résultat de l'exercice précédent a été affecté en report à nouveau pour - 607 233 €.

Les fonds propres comprenant le résultat de l'exercice déficitaire de 40 411 €, atteignent 1 309 791 €.

Le total des dettes s'élève à 114 323 € et se compose des dettes fournisseurs pour 99 782 €, des dettes fiscales et sociales pour 11 924 € et d'autres dettes pour 2 616 €.

3. Compte de résultat

Les charges de l'exercice s'élèvent à 850 467 € et correspondent aux postes principaux suivants :

- Charges externes : 534 298 € contre 638 813 € en 2023 ;

CD

- Aides financières versées : 316 169 € contre 66 500 € en 2023.

La Fondation a reçu des intérêts de placements sur livret en 2024 pour 11 676 € contre 50 111 € en 2023 et 10 304 € de plus-values sur cessions d'OPCVM.

La fondation n'a pas réalisé d'opération exceptionnelle sur 2024.

Les intérêts sur le livret sont imposables au taux de 24 % soit 11 924 € contre 2 031 €, à acquitter en 05/2025 relatifs au versement 2024.

Le résultat net présente un déficit de 40 411 € contre un déficit de 607 233 € en 2023.

4. Engagement hors bilan reçu

Les membres fondateurs, MMA IARD SA et MMA Vie SA se sont engagés à verser un montant total de 2 500 000 € selon un programme d'action pluriannuel pour la période de 2024-2028.

Les versements afférents à ce programme d'action pluriannuel (PAP) seront effectués sur une période de 5 années selon l'échéancier suivant :

- 800 000 euros sur 2024
- 800 000 euros sur 2025
- 800 000 euros sur 2026
- 50 000 euros sur 2027
- 50 000 euros sur 2028

Au 31/12/2024, le montant d'engagements reçus de MMA IARD et MMA VIE ressort donc à 1 700 000 € pour la période 2025-2028.

Le programme de financement, conformément à la loi, est garanti par des cautions bancaires fournies par les membres de la fondation d'entreprise.

Les versements précités seront effectués au plus tard le 31 janvier de l'année en cours pour une années civile entière.

5. Evènement postérieur à la clôture

Il n'est pas intervenu d'évènement postérieur à la clôture nécessitant une information particulière dans l'annexe des comptes annuels.

6. Résultat et affectation

Les comptes de l'exercice 2024 font apparaître une perte de 40 411 € qui en vertu des règles régissant les fondations d'entreprises, devra être affectée au compte de report à nouveau qui passera alors de 1 350 202 € à 1 309 791 €.

.../...

V. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

.../...

M. Grégory SAUGNER indique, qu'en exécution de la mission confiée par le conseil d'administration au cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, les équipes ont terminé les contrôles et diligences d'usage sur les comptes.

C1

Il précise qu'ils n'ont pas d'observation particulière et qu'ils seront donc en mesure de certifier les comptes 2024 de la Fondation, sans observation, ni réserve.

M. SAUGNER ajoute que leur mission d'audit a été réalisée dans le respect des règles d'indépendance qui leur sont applicables et qu'ils n'ont pas d'observation à formuler sur la concordance des comptes et des informations données dans le rapport d'activité. Le rapport du Commissaire aux comptes sera transmis à la Préfecture en vue notamment de l'accomplissement des formalités légales

→ Le Conseil d'administration arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant par un résultat déficitaire de 40 411 € et décide que ce déficit sera affecté, conformément à la réglementation, au compte de report à nouveau, lequel passera de 1 350 202 € à 1 309 791 €.

...

VII. EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Alice BRETON présente ensuite le rapport d'activité 2024 de la Fondation d'entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur, tel qu'adressé aux administrateurs dans le dossier joint à la convocation.

Il précise que le document reprend pour l'essentiel les différents sujets présentés ci-avant, notamment :

- L'activité au cours de l'exercice écoulé ainsi qu'un point sur les perspectives,
- La synthèse du budget 2024 de la Fondation,
- Les comptes de l'exercice 2024,

Il intègre également une synthèse sur l'évolution de la gouvernance intervenue en 2024.

→ Le Conseil d'administration prend acte, à l'unanimité, des éléments du rapport d'activité 2024 qui lui a été communiqués et l'approuve.

...

IX. POUVOIRS

→ Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs au Président, et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt, publications ou autres qu'il appartiendra prévues par la loi.

...

Fait à PARIS, le 2 juillet 2025

Pour extrait certifié conforme



Le Président,
Christian DELAHAIGUE